CORRESPONDANCE ROMAINE

Février 1915.

OUTE la presse a parlé du cas du cardinal Mercier. Le gouvernement allemand avait commencé par nier les faits qui lui étaient reprochés. Mais il est difficile de soutenir longtemps un mensonge, et toutes ses protestations intéressées n'avaient convaincu personne, le Saint-Siège moins que tout autre. La lettre pastorale que le gouvernement voulait mettre sous le boisseau a eu une diffusion à laquelle elle ne serait peut-être jamais arrivée sans l'incident du gouvernement militaire de Bruxelles. Et c'est ainsi que, sans que les Allemands l'aient voulu, et même contre leurs désirs, les idées si justes dont le vaillant et docte cardinal se faisait l'interprète ont été connues de toute la Belgique et de l'univers entier. L'épiscopat a voulu se solidariser avec l'archevêque de Malines, et, si nous en exceptons les pays allemands, nombreuses sont arrivées de partout les adhésions des évêques. Voilà que le gouvernement allemand vient de déclarer officiellement qu'il rendait au cardinal la liberté de communiquer avec les autres évêques de Belgique, ses suffragants. Quelle meilleure preuve qu'auparavant cette communication était interdite et que le palais du cardinal avait été transformé en une prison, dont le primat de Belgique ne pouvait sortir ?

Mais les lauriers du gouvernement teuton empêchaient les sectaires du gouvernement français de dormir. Eux aussi ont voulu se signaler dans cette lutte contre la liberté de l'Eglise. Les mandements de carême leur parurent une occasion favorable. L'évêque de Viviers, un des plus anciens et des plus vénérables prélats de l'Eglise de France, qui va commencer la quarantième année de son épiscopat, avait fait un mandement sur la prière et sa nécessité. La Semaine religieuse.

s'in nan cha trè rela

pai

ble

mo Viv ma siti en

que dit mis du est

cole

qu'est façe nise

tan pre bon

L

revi un duit toir

peu